



Le salarié d'aujourd'hui peut être le demandeur d'emploi de demain

Dans les précédents décrets Macron concernant l'assurance chômage et applicables depuis le 1er octobre 2021, les salariés en CDD, en intérim et les saisonniers, ont déjà vu leur allocation baisser de 25%.

Mais pour Macron, ce n'est pas encore assez.

Alors que les travailleuses et travailleurs sont confrontés à un choc inflationniste, que cela devient difficile pour beaucoup de « boucler les fins de mois », que les situations de pauvreté augmente, cette fois-ci, avec sa majorité il s'attaque à la durée de tous les allocataires.

Une décote de 25% s'appliquerait à tous.

Alors que les employeurs touchent 157 Milliards d'aides par an (de quoi payer 4,6 millions de salariés à 2000€ brut par mois), seulement 40% des 6 millions d'inscrits au Pôle emploi sont indemnisés.

Le gouvernement et sa majorité mène une politique déconnectée de la réalité, injustes et néfastes pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Aveugle et sourd à l'évolution de la société, privilégiant le capital plutôt que les travailleuses et travailleurs, le Gouvernement veut toujours plus pressurer les salarié-e-s. Pour faire passer la pilule, le gouvernement aidé par Les Républicains continue de faire passer les salarié-e-s privé-e-s d'emploi et les précaires pour des fainéant-e-s.

Les amendements que Les Républicains ont réussi à faire passer à l'Assemblée Nationale complètent un discours idéologique nauséabond sur les chômeurs assistés qui ne veulent pas bosser « **Je traverse la rue, je vous en trouve du travail** ».

Ce discours maintes fois dénoncé par ceux qui sont en contact avec la réalité des difficultés rencontrées par les salarié-e-s privé-e-s d'emploi.

Le budget de l'assurance chômage, payé par les cotisations des salariés, est de 35 Milliards d'euros. Le gouvernement a choisi de faire payer les salarié-e-s privé-e-s d'emploi, en réduisant la durée maximale d'allocation.

Cette nouvelle attaque du gouvernement contre les travailleuses et les travailleurs, en particulier les plus précaires, va encore diminuer le recours à l'assurance chômage – donc augmenter le recours au RSA. Cette attaque est un énième rapport de force capital/travail servi par un discours profondément malhonnête.

Pour pouvoir prétendre à l'assurance chômage, il sera donc désormais obligatoire d'accepter un CDI à l'issue d'un CDD ou d'un contrat de travail temporaire, et l'abandon de poste sera considéré comme démission.

Leur projet qui serait d'obliger la ou le salarié-e à accepter un CDI après un CDD et de rendre et impossible de faire un abandon de poste est méprisant, culpabilisant, et inapplicable.

Il suffirait de faire payer les profiteurs de la crise pour financer une protection sociale de haut niveau, par exemple, en imposant une surcotisation sur tous les emplois précaires de 30% et en mettant fin aux exonérations de cotisations pour les employeurs sans contrepartie.

Ce ne serait que justice, car comme le dit le conseil d'État « L'alternance de périodes d'activité et de périodes d'inactivité est le plus souvent une situation subie par les salariés, qui sont rarement en capacité de négocier leurs conditions de recrutement » argument de la DARES repris par le Conseil d'État le 22 juin 2021.

CONTRE LE CHÔMAGE ET LA PRÉCARITÉ

L'heure est venue de se rassembler et d'agir ensemble !

STOP À LA PROPAGANDE ANTI-CHÔMEURS !

DÉMASQUONS LES VRAIS RESPONSABLES DU CHÔMAGE ET DE LA PRÉCARITÉ !

Cette 20ème journée de lutte annuelle en France contre le chômage et la précarité doit nous donner confiance en notre possibilité d'agir toutes et tous ensemble pour une vie meilleur, débarrassée du chômage et de la misère ! Ce qui était possible hier l'est encore aujourd'hui : organisons-nous et imposons nos revendications.

revendications:

- Un emploi choisi, stable et correctement rémunéré pour toutes et tous
- L'indemnisation de 100% des travailleurs privés d'emploi et précaires par l'Assurance-Chômage
- La revalorisation des allocations chômage de 10e par jour
- Une prime de Noël de 500e étendue à tous les chômeurs
- Le gel des loyers et l'annulation de toutes les dettes locatives



Cégétez-vous !

NOM (Mme, Mlle, M. ⁽¹⁾) :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° de téléphone :
Entreprise :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Profession : Je suis

Contact CGT :
UD-CGT de l'Aube
2A Bd. 1er RAM 1er Étage
10000 Troyes
Tél : 03.25.73.38.47
udcgt10@gmail.fr

⁽¹⁾ rayer les mentions inutiles

